



Commission des finances et des affaires générales

05000 - Fonctionnement de l'Assemblée

Proposition de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes

Rapport n° CP/2017/259

Service gestionnaire :

A620 - Direction des services de l'Assemblée

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de désigner des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes.

Hôpital communal et intercommunal de Wissembourg :

Lors de la session plénière du 24 avril 2015, Mme KOCHERT et M. HEINTZ ont été désignés pour représenter le Département au Conseil de surveillance de l'Hôpital intercommunal de Wissembourg. M. ERBS a été désigné pour représenter la collectivité à la Maison de retraite publique "Les Aulnes" à Betschdorf (*Plénière du 6 juillet 2015*).

Au 1^{er} janvier 2017, le périmètre du Centre hospitalier Intercommunal de la Lauter de Wissembourg a été étendu par fusion avec l'EHPAD "Les Aulnes" de Betschdorf.

Le Département est sollicité pour désigner un représentant pour le Centre hospitalier intercommunal de Wissembourg, en lieu et place des désignations antérieures.

Conformément aux articles R. 6143-1 et suivants du code de santé publique, le président du Conseil Départemental est membre de droit du conseil de surveillance de l'hôpital. Toutefois, il est possible de désigner un représentant. Les élus concernés ont été sollicités.

Il est proposé de décider de désigner Mme KOCHERT, préalablement représentante du Département au conseil de surveillance de ce centre hospitalier.

Association d'aide et services à la personne (ABRAPA) :

Dans le cadre du renouvellement de ses statuts, l'ABRAPA met à jour les désignations de son conseil d'administration.

Lors de la session plénière du 24 avril 2015, des désignations partielles ont été décidées pour représenter le Conseil Départemental dans les différentes instances de l'Association. Il s'agit de :

- Assemblée générale : 5 titulaires sur 8 (Mmes ERNST, JURDANT-PFEIFFER, KEMPF et MULLER-BRONN et WOLFHUGEL) ;
- Conseil d'administration : 3 titulaires (Mmes ALFANO, ESCHLIMANN, KEMPF) et 2 suppléants sur 3 (M. ELKOUBY et Mme WOLFHUGEL),
- Bureau : 1 titulaire (Mme ESCHLIMANN).

Il est proposé à la Commission Permanente :

1. de décider de désigner, en accord avec Mme ERNST, Mme JEANPERT, membre de la Commission Autonomie de la personne et silver économie, en qualité de titulaire à l'assemblée générale, en remplacement de Mme ERNST ;
2. de confirmer les désignations précédemment décidées, à savoir :
 - . Assemblée générale : Mmes JURDANT-PFEIFFER, KEMPF, MULLER-BRONN et WOLFHUGEL,
 - . Conseil d'administration : Mmes ALFANO, ESCHLIMANN, KEMPF, en qualité de titulaires et M. ELKOUBY et Mme WOLFHUGEL, en qualité de suppléants,
 - . Bureau : Mme ESCHLIMANN.
3. de compléter ces désignations par :
 - . 3 titulaires à l'assemblée générale : Mmes JEANPERT, ALFANO, ESCHLIMANN et M. ELKOUBY;
 - . 1 suppléant au conseil d'administration : Mme JEANPERT.

Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) Grand Est :

Suite à l'évolution de ses statuts au 1^{er} janvier 2017, le CREAI propose un siège d'administrateur, en qualité de membre de droit au sein du conseil d'administration à chaque Département de la Région Grand Est.
Ce représentant a voix consultative.

Trois réunions par an sont prévues pour les administrateurs, à savoir deux conseils d'administration (*mars et novembre*) et une assemblée générale ordinaire (*juin*).

Le CA sera renouvelé après présentation des résultats des élections à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 juin prochain à Châlons-en-Champagne.

Il s'agit de désigner deux représentants (*un titulaire en qualité d'administrateur et un suppléant*) de la collectivité au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de ce nouvel organisme.

Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg (BNU) :

Le conseil d'administration de la BNU est composé de 29 membres ayant voix délibérative (*décret n°92-45 modifié, article 8*) et le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin est membre de droit.

Jusqu'en 2015, M. VONAU représentait le Département.

Depuis avril 2015, le Département du Bas-Rhin n'a pas nommé d'élu pour représenter le Conseil Départemental lors des séances du conseil d'administration de la BNU.

Selon les statuts de l'établissement, c'est la seule instance dans laquelle siège le président du Conseil Départemental.

Le Conseil d'administration se réunit généralement pour 3 à 4 séances par an.

La BNU indique que la présence d'un élu du Bas-Rhin serait appréciée au moment où la BNU continue de se développer.

Centre socioculturel de l'Elsau à Strasbourg :

Lors de la plénière du 24 avril 2015 suivant le renouvellement de l'Assemblée départementale, les centres socioculturels du département ont fait l'objet de nouvelles désignations de représentants du Conseil Départemental.

Il semble cependant que le Centre socioculturel de l'Elsau n'ait pas été listé et n'a donc pas bénéficié d'une nouvelle désignation de représentation.

Cet organisme est situé sur le canton de Strasbourg 2. A noter que M. ELKOUBY représente la Ville de Strasbourg au conseil d'administration.

Il s'agit de désigner un représentant titulaire au sein du conseil d'administration de cet établissement.

Comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes (COREMOB) Grand Est :

Le 7 février dernier s'est tenu à Strasbourg, le premier comité de pilotage d'un nouveau comité régional à l'échelle de la Région Grand Est, le COREMOB.

Co-présidé par M. le Préfet, Mme le Recteur et M. le président du Conseil Régional, le COREMOB a pour objectif de coordonner l'ensemble des acteurs de la mobilité internationale de la région, afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires des dispositifs de mobilité et de diversifier les profils.

Il cible toutes les mobilités internationales (dont Erasmus) des jeunes (de 13 à 30 ans) de tous horizons.

Les membres du COREMOB Grand Est sont destinataires des informations nationales et régionales concernant la mobilité internationale, et sont sollicités pour participer aux travaux des ateliers et aux actions du COREMOB. Le Département du Bas-Rhin est invité à participer, selon les orientations qui lui paraîtront pertinentes.

Afin de permettre au Bas-Rhin de bénéficier au mieux des avantages de cette nouvelle coordination et de participer pleinement aux activités, il est proposé de désigner un représentant qui siègera au comité de pilotage.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, procède à la désignation des représentants du Conseil Départemental dans les organismes figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Strasbourg, le 29/05/17

Le Président,



Frédéric BIERRY